Certificat d'immatriculation

N° Immatriculation — Date de 1ère immatriculation

I. BK-382-ZH — B 25/03/2011

C.1 VILLE DE PANTIN

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3

84 AVE DU GAL LECLERC

93500 PANTIN

508.

D.1 RENAULT

D.2 VBH4C2 — D.2.1

D.3 MASTER — E. VF1VBH4C244602729

F.1 3500 — F.2 3500 — F.3 6000

G 1990 — G.1 1915

J N1 — J.1 CTTE — J.2 — J.3 BENNE

000000

P.1 2299 — P.2 92 — P.3 GO — P.6 8

S.1 7 — S.2 — U.1 81

V.2 2625 — V.7 226 — V.9 70/220*2003/76B/CE

X.1 VISITE AVANT LE 25/03/2015

Y.1 369 — Y.2 34

Y.3 0 — Y.4 4

Y.5 2.5 — Y.6 409.5

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
la sous directrice de la circulation
et de la sécurité routières

A. Lebrun

Anne LEBRUN

25/03/2011

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

COUPON DÉTACHABLE

Certificat d'immatriculation

BK-382-ZH 25/03/2011

2011BN82839

VF1VBH4C244602729

RENAULT

VILLE DE PANTIN

IRFRABK382ZH6VF1VBH4C2446027296110325 2CTTE<<

BENNRENAULT<<<<<<<MASTER<<<<<<<2011BN8283968

République Française
Ministère de l'Intérieur

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest; Zulassungsbescheinigung; Registreerimistunnistus; Άδεια κυκλοφορίας; Registration certificate; Carta di circolazione ; Reģistrācijas apliecība; Registracijos liudijimas; Forgalmi engedély; Certificat ta' Registrazzjoni; Kentekenbewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matrícula; Osvedčenie o evidencii; Prometno dovoljenje; Rekisteröintitodistus; Registreringsbevis ett; Регистрационен талон на автомобил; Certificat de înmatriculare.

2011BN82839

Communauté européenne

(A) Numéro d'immatriculation
(B) Date de la première immatriculation du véhicule
(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
(C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
(D.1) Marque
(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
(D.3) Dénomination commerciale
(E) Numéro d'identification du véhicule
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
(G.1) Poids à vide national
(H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
(I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
(J.1) Genre national
(J.2) Carrosserie (CE)
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)
(K) Numéro de réception par type (si disponible)
(P.1) Cylindrée (en Cm^3)
(P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
(P.3) Type de carburant ou source d'énergie
(P.6) Puissance administrative nationale
(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
(U.2) Vitesse du moteur (en min^{-1})
(V.7) CO2 (en g/km)
(V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
(X.1) Dates de visites techniques
(Y.1) Montant de la taxe régionale en Euro
(Y.2) Montant de la taxe pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports en Euro
(Y.3) Montant de la taxe additionnelle CO2 ou montant de l'écotaxe en Euro
(Y.4) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.5) Montant de la redevance pour acheminement du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.6) Montant total des taxes et de la redevance en Euro
(Z.1) (Z.2) (Z.3) Mentions supplémentaires

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

AUTOSUR AP 20/03/17 BK-382-ZH S2154921O5	AUTOSUR S0935127 A : 26/03/25 POLLU : 26/03/24 BK-382-ZH	AUTOSUR AP 23/03/19 BK-382-ZH S4049155 80	AUTOSUR S0935127 A : 27/03/2027 POLLU : 27/03/2026 BK-382-ZH	AUTOSUR S0935196 A : 21/03/21 POLLU : 21/03/20 BK-382-ZH	AUTOSUR S0935196 A : 21/03/21 BK-382-ZH
AUTOSUR S0935291 A : 22/03/23 BK-382-ZH	AUTOSUR S0935196 A : 22/03/23 POLLU : 22/03/22 BK-382-ZH				

le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Date ⌊_⌊_⌊ ⌊_⌊_⌊ ⌊_⌊_⌊_⌊

Nom _____

Domicile _____

Signature

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature **en cas de cession à un tiers ou pour destruction** (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile). Inscrire vos coordonnées et signature **en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.**